

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	{ Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 "	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces,
ETRANGER	{ Six Mois, 25 " Un An, 45 "	Réclames.....	1 Franc la Ligne	s'adresser au Bureau du Journal.
		Prix du Numéro.....	1 Franc.	

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

AGENCE REUTER

OPINION DE LA PRESSE EUROPÉENNE SUR LA SOLUTION DE LA QUESTION TURCO-ÉGYPTIENNE.

Londres, le 14 Décembre 1869.

Le *Times* dit que la solution du différend Turco-Egyptien donne satisfaction à tous ceux qui prennent un intérêt dans la stabilité et le progrès de l'Orient. Il ne croit pas que le Khédive ait jamais eu l'intention de conquérir son indépendance par la force des armes, mais qu'il a seulement désiré d'être considéré comme potentat militaire. Il félicite le peuple de l'Égypte sur la jalousie de la Porte qui, en interdisant de nouveaux emprunts, fera que l'Égypte pourra rivaliser en splendeur avec les principaux Souverains de l'Europe. La famille Viceroiale n'est dépouillée d'aucun pouvoir ou avantage ni pour elle-même, ni pour ses sujets; Ismail-Pacha reste toujours le premier personnage de l'Empire après le Sultan et Son Altesse pourra donner un exemple d'économie et de désarmement que la Porte sera peut-être entraînée à suivre. En conclusion le *Times* s'arrête sur l'énergie remarquable qu'a déployée la Turquie et l'union de la famille Musulmane.

Le *Daily-Telegraph*, en parlant des finances de l'Égypte atténue la conduite du Khédive et dit que de grandes dépenses ont été rendues nécessaires par des entreprises gigantesques. L'acceptation par le Khédive des conditions de la Porte, fournit une garantie de sa prudence et de l'empire qu'il a sur lui-même. Les plaintes d'extravagance portées contre Son Altesse viennent avec une mauvaise grâce de la part d'un Souverain, lui-même transgresseur remarquable sur ce point.

Le *Morning-Post* félicite le Khédive d'avoir reconnu à temps sa vraie position, dans laquelle, dit ce journal, Son Altesse trouvera une liberté plus réelle que si elle cherchait à obtenir son indépendance.

Le *Daily News* rend honneur au bon sens et à la prudence du Khédive qui fait un petit sacrifice sachant que l'Europe ne permettra pas que le *statu quo* en Égypte soit dérangé. Il espère que le Sultan et le Khédive se donneront mutuellement l'exemple d'impôts modérés et de l'abstention d'emprunts.

Le *Standard* attribue la solution de la question à l'attitude des grandes Puissances qui désirent que les relations actuelles restent sans changement. L'action de la Porte ne tend pas à diminuer l'autorité du Khédive, mais, seulement, à arrêter ses efforts vers l'indépendance. Les Puissances ne permettront pas que l'Égypte soit privée de son autonomie.

Paris le 14 Décembre

La plupart des journaux français se bornent à constater la solution Égyptienne, sans donner aucune opinion.

La *France* et la *Patrie* attribuent à la diplomatie l'heureux dénouement de cette question.

Le *Constitutionnel* dit que le résultat est dû en grande partie à l'accord des conseils de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche à Constantinople et au Caire.

Berlin le 14 Décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que tant les termes conciliateurs du firman, que l'accueil ample de la part du Khédive ne permettent pas de ne pas reconnaître le résultat favorable des efforts diplomatiques aux cours de Constantinople et du Caire.

Alexandrie, le 14 Décembre 1869.

LE NOUVEAU FIRMAN

Le *Néologos*, journal Grec de Constantinople du 7 Décembre contient la traduction suivante du dernier Firman Impérial.

FIRMAN IMPÉRIAL PORTÉ AU KHÉDIVE D'EGYPTE PAR SERVER EFFENDI.
(après les titres usuels)

« Je crois inutile de dire combien est grande ma sollicitude pour le bien être de l'importante province d'Égypte et pour l'augmentation du bonheur et de la sécurité de ses habitants.

« Pendant que d'une part, je mets une grande attention au maintien inviolable des privilèges intérieurs qui ont été concédés au Gouvernement Égyptien, d'une autre part, je crois de mon devoir de surveiller en ce temps l'exécution rigoureuse des engagements de ce Gouvernement, tant vis-à-vis de ma couronne que vis-à-vis des habitants de la province.

« Par conséquent, j'ai accueilli les renseignements que vous avez donnés et les engagements que vous avez pris relativement aux armes et aux bâtiments de guerre

« et ainsi à ce qui concerne les relations extérieures de la province par la lettre que vous avez écrite en date du 19 Djamaad 1286 en réponse de celle que mon grand-Vizir vous avait, par mon ordre suprême, adressée le 18 Rebiul-ahr 1286. Seulement comme la question financière est vitale, pour tout pays, si le montant des impôts était supérieur aux moyens des contribuables, et si le produit de ces impôts, au lieu d'être consacré aux besoins réels du pays, était employé en dépenses infructueuses, il en résulterait inévitablement des pertes et des dangers incalculables.

« Par suite de cela, il est imposé au Souverain du pays le droit sacré et imprescriptible de surveiller avec soin cette question sérieuse et pour qu'il n'existe plus aucun doute ou fausse interprétation à ce sujet, j'ai décidé de vous donner les renseignements suivants qui seront aussi communiqués à tous.

« Ainsi conformément aux conditions fondamentales qui font la base du gouvernement actuel de l'Égypte, tous les impôts et les revenus seront distribués et seront perçus en mon nom. Je ne puis donc consentir en aucune manière à ce que les sommes provenant de ces impôts soient employées autrement qu'aux besoins réels du pays, ni à ce que les habitants soient chargés de nouveaux impôts sans un besoin légal et reconnu.

« Ma volonté absolue est donc que vos soins et votre zèle tendent incessamment vers ces deux points importants et aussi que mes sujets d'Égypte soient gouvernés toujours avec justice et équité.

« De plus comme les emprunts étrangers passent pour bien des années sur les revenus du pays, je ne puis pas accepter que des sommes payées d'avance sur les revenus de l'Égypte soient appliquées au service d'un emprunt quelconque sans que les raisons détaillées qui ont motivé cet emprunt soient soumises à mon Gouvernement Impérial et avant que ma permission soit donnée préalablement.

« Ma volonté est donc que dans aucun temps un emprunt ne soit fait, excepté quand la nécessité absolue d'y recourir sera bien prouvée et ma permission préalablement donnée.

« A l'avenir donc, vous conformerez vos actes et votre conduite aux susdits ordres de mon firman Impérial, qui en tout s'accorde avec les droits et devoirs mutuels comme dans les précédents.

« Le 23 Schaaban 1286 (14 novembre 1869) »

Ainsi voilà le firman, voilà la volonté du Sultan, voilà ce que la diplomatie a imposé à l'acceptation du Vice-Roi.

La traduction peut contenir quelques inexactitudes, mais elles seraient insignifiantes.

Les conditions sont elles assez dures ! Sont-elles présentées sous une forme assez blessante !

Elles ont été lues en public, le Vice-roi y a consenti nous ne pouvons le nier : mais sont-elles acceptées sans protestations ni réserves ? Voilà ce qui nous paraît difficile à croire.

Nous savons bien qu'on qualifiera notre doute d'entêtement, qu'on nous dira que c'est folie de croire et de dire que tout n'est pas fini, quand l'ordre du Souverain, du chef de l'Islam a été lu comme l'exigeait le Mustechar de la Porte, en présence des Cheiks, des Ulémas, des personnages de distinction, des fonctionnaires requis.

Quand cette lecture a eu lieu après que le grand Conseil a été consulté, que l'Ambassadeur d'Angleterre a insisté, que la France a laissé faire.....

Eh bien, malgré toutes ces raisons malgré le départ de l'Ambassadeur Anglais, malgré le départ de Server Effendi, malgré la baisse de l'escompte qui a salué la nouvelle de l'arrangement, nous doutons encore.

Nous doutons encore par ce qu'il nous est impossible de croire qu'un Prince qui depuis son avènement a dirigé tous ses efforts avec plus ou moins d'habileté et de discernement à soustraire le pays qu'il gouverne, à l'administration de la Turquie, ait du jour au lendemain consenti à abandonner le rêve de son règne et à redescendre de Souverain du pays au rôle de Gouverneur contrôlé.

Non, nous n'y pouvons croire encore.

Tant qu'on ne nous aura pas démontré que le « Fayum » parti pour Constantinople dix heures avant le bateau qui reconduit Server Effendi, porte la soumission du Khédive aux ordres du Sultan, et qu'il n'est pas chargé d'y porter au contraire une protestation et des réserves, motivées par la pression qu'a subie le Vice-roi ;

Tant qu'on ne nous aura pas expliqué que la présence de Chaïn-Pacha à Aboukir a pour but le désarmement de la côte.

Nous ne pourrions croire que tout soit fini.

EXTRAIT DES JOURNAUX

Nous publions aujourd'hui les appréciations de la Presse européenne sur l'affaire Turco-Egyptienne pendant la seconde quinzaine de novembre. Nos lecteurs verront combien le conflit a occupé l'opinion publique et comme les appréciations sur son issue ont été diverses, depuis la croyance à un arrangement facile jusqu'à la possibilité de l'envoi de la flotte Turque sous le commandement d'Horbrnt Paoha.

Voici comment l'explique la *Patrie* du 30 Novembre.

« La Porte se borne, en ce moment, à envoyer au Caire son ultimatum, auquel le Vice-roi devra répondre par oui ou par non dans un délai de dix jours. Ce n'est qu'après l'expiration de ce temps que le gouvernement turc prendra un parti définitif. Il n'admettra, de la part du Vice-roi, aucune dépêche nouvelle, et ne voulant entrer avec lui dans aucune discussion, ne recevra plus ses communications.

« On nous assure que les puissances, qui, jusqu'ici, n'avaient pas prévu la gravité du conflit, vont intervenir énergiquement auprès du Vice-roi pour lui faire modifier son attitude, et que si quelques points de l'ultimatum paraissent susceptibles d'être modifiés, elles offriront leurs bons offices pour agir à Constantinople.

« Si l'intervention des puissances demeurait sans résultat, ce qui n'est pas probable, la Turquie alors emploierait la force pour faire

exécuter ses décisions et enverrait son escadre cuirassée dans le port d'Alexandrie. Nous répétons qu'une éventualité aussi extrême ne nous paraît pas probable et que nous persistons à croire que la diplomatie amènera une transaction —

La *France* du 4^{or} Décembre après avoir inséré dans ses colonnes les mêmes informations, ajoute :

« Rien jusqu'à présent n'est venu confirmer ces informations fâcheuses et encore moins la nouvelle du départ de la flotte turque pour Alexandrie. Il convient toutefois de remarquer que ces on dit n'offrent rien d'absolument invraisemblable.

« D'après une opinion, très généralement admise, les puissances seraient disposées à agir auprès du Khédive pour éviter une rupture dont les conséquences seraient incalculables.

Le *Morning Post* est de son côté beaucoup plus rassuré.

« Nous sommes en position, dit-il, de constater avec confiance que l'aspect du différend du Sultan avec le Khédive a été présenté sous un faux jour et défiguré étrangement.

Grâce à la diplomatie anglaise et française et à l'attitude pleine de dignité que la Porte a observée dans toute cette affaire, il y a bien peu ou même il n'y a pas de danger de troubles, même passagers.

Le *Morning-Post* assure que l'Angleterre et la France se prêtent un mutuel concours dans cette affaire. Les hommes d'Etat dirigeant les affaires publiques en France, en Angleterre et à Constantinople, sauraient prévenir et éviter au besoin les dangers que cette question pourrait présenter.

La diplomatie aurait pourtant prévenu le Khédive qu'il ne devait pas compter sur l'intervention des Puissances: on lit en effet dans *l'Indépendance Belge* du 2 et dans la *Patrie* du 3 Décembre « que les ambassadeurs qui s'étaient rendus en Egypte pour assister à l'inauguration du canal maritime de Suez » ont eu, avant de retourner à Constantinople « une audience du Vice-roi et lui ont conseillé de s'entendre avec le Sultan. Ils ont promis au Vice-roi les bons offices des puissances pour amener, s'il y avait lieu, une modification dans plusieurs des conditions de l'ultimatum : mais ils ne lui ont pas laissé ignorer qu'en cas de rupture ouverte, il n'avait à attendre d'elles aucun secours.

« Avant de partir pour le Caire, les membres du corps diplomatique avaient eu une longue conférence avec le Grand-vizir, qui leur avait fait connaître les intentions absolues de la Porte et l'envoi prochain de son ultimatum. »

Le *Nord* du 25 novembre prend franchement parti pour la cause Egyptienne. « Nous le répétons, dit-il les exigences formulées par le gouvernement ottoman vis-à-vis de l'Egypte sont trop ridicules et la résistance de celle-ci est trop légitime pour que l'Europe puisse permettre que les prétentions turques deviennent le point de départ d'une guerre,

L'Indépendance Belge est du même avis que le *Nord*, voici ce qu'elle imprime dans son bulletin du 4^{or} Décembre :

« Il se joue certainement, une comédie politique autour de la question du différend turco-egyptien. L'ultimatum que la Porte vient d'expédier en Egypte est une sommation catégorique au Khédive de souscrire aux conditions dictées par le gouvernement ottoman. Jusqu'ici on croyait que les Puissances avaient usé de leur influence auprès du Sultan pour l'engager à se désister de ses prétentions. Mais on nous écrit de Berlin que les puissances appuient maintenant la Porte et exercent, au contraire, une pression sur leur ancien protégé le Khédive. Il y a là-dessous une intrigue que le temps dévoilera, mais ce que nous tenons pour impossible, c'est que l'Europe souffre que la Porte réalise ses menaces par une démonstration armée. Une escadre turque dans les eaux d'Alexandrie y

appellerait certainement les flottes de toutes les puissances maritimes. On a parlé d'une conférence internationale pour vider le conflit. Mais cette nouvelle, suivant les journaux officiels de Paris, serait inexacte.

« Les questions pendantes entre le Sultan et le Vice-roi ne sont pas de nature à être réglées par une conférence ; ce sont des questions d'administration intérieure que les parties intéressées peuvent seules traiter. » Voilà certainement un langage nouveau dans la bouche des organes officiels français, qui, à propos du moindre différend surgissant sur un point du globe ou sur l'autre, s'empressent d'en signaler l'importance internationale. Comment et pourquoi oublient-ils aujourd'hui que cette importance internationale a toujours appartenu aux affaires d'Egypte ? Nous saurons sans doute plus tard le mot de l'énigme.

Le *Journal de Paris* du 30 Novembre est en revanche très-sévère pour le Khédive, nous ne citerons que la fin de son article, elle suffira pour donner une idée des appréciations de ce journal sur la question pendante :

« Dans cette question que l'ambition d'Ismaïl-Pacha et l'intérêt des brouillons qui l'entourent ont seuls créée, la Sublime-Porte a donc pour elle la justice, l'équité et le droit et puisqu'elle a aussi la force, les gens raisonnables doivent souhaiter qu'elle y mette fin le plus tôt possible. Nous sommes d'avis que l'ultimatum suffira, le Khédive n'étant en mesure de lui opposer aucune résistance, et si, mal conseillé, il ne céda pas, que le sort des armes prononce, ce qui sera vite fait. Mais alors, le Khédive se souviendra peut-être trop tard qu'en vertu du firman de 1841, le sultan peut le destituer et reprendre le droit d'hérédité accordé à la famille de feu Méhémet Ali-Pacha.

Le *Messenger de Paris* paraît également donner raison à la Sublime-Porte, et après avoir signalé, dans un article intitulé *le Sultan et le Khédive*, les causes qui ont amené le conflit, les dissidents survenus entre les divers membres de la famille de Méhémet-Ali, il termine de la manière suivante :

« Dans une situation si délicate, le Vice-roi s'est créé d'autres embarras par les imprudences de son administration et de sa politique. Quand à son administration, bornons-nous à dire, en attendant les révélations des invités de Suez, qu'elle n'a point assez ménagé les ressources du pays. Mais la politique a plus nui aux intérêts du vice-roi que son administration. Au lieu de se tenir en garde contre le mécontentement de la Sublime-Porte, le Khédive l'a provoqué de deux façons très sensibles: d'abord par des emprunts incessants, en attirant vers l'Egypte les capitaux étrangers par l'appât de gros intérêts, il est entré en concurrence de crédit avec la Turquie ; — ensuite par les tentatives répétées de Nubar-Pacha pour créer des relations directes et permanentes avec les cabinets de l'Europe, il a froissé à tout moment la susceptibilité des représentants du suzerain. A ces griefs il ne manquait plus pour combler la mesure, qu'un manque d'égards du vice-roi vis-à-vis du sultan. Ismaïl s'est encore donné ce tort. Par son voyage en Europe, par des invitations personnelles aux souverains, par sa répugnance à rendre visite au Sultan depuis la naissance du différend, le Vice-roi a justifié les méfiances de la Sublime-Porte, provoqué la colère du Sultan, et préparé peut-être le triomphe de ses ennemis. Voilà comment les sentiments de confiance et de sympathies éprouvés récemment par les services de l'Egypte à l'égard de la Turquie pendant la guerre de Candie sont aujourd'hui détruits. Nous sommes arrivés au moment le plus aigu de la crise. Les termes de l'ultimatum nous apprendront comment la Porte veut régler le différend, et nous apprécierons alors qu'elle doit être l'attitude des puissances qui sont déjà intervenues en 1840 entre la Turquie et l'Egypte.

Terminons cette revue en rapportant à nos lecteurs, d'après le *Messenger de Paris*, que dans un diner donné aux Tuileries, à des députés, l'Empereur Napoléon aurait dit qu'il était d'accord et en parfaite communauté d'idées avec le Gouvernement Anglais au sujet du différend Turco-Egyptien.

SITUATION DES FINANCES ÉGYPTIENNES

GOUVERNEMENT

DÉSIGNATION DES Emprunts et Obligations	MONTANT DU PRINCIPAL restant dû au 1 ^{er} Janvier 1870 en Liv. Stg.	SITUATION aux époques du payement des Coupons et des Titres amortis.		INTÉRÊTS		AMORTIS- SEMENT	TOTAL des INTÉRÊTS et de l'AMORTISSE- MENT à servir pendant l'exerci- ce 1870—1871.	OBSERVATIONS.
		DATES	SOMMES	TAUX	MONTANT			
EMPRUNT (1 ^{re} émission ÉGYPTIEN 1862. } 2 ^e émission	4.980.000	1 ^{er} Mars 1870	4.980.000	7 %	69.300 —	49.000	88.300 —	Remboursement en 30 ans de 1862 à 1877.
	990.000	1 ^{er} Sept. «	4.964.000	«	68.635 —	49.000	87.635 —	idem idem
EMPRUNT ÉGYPTIEN 1864	4.407.900	1 ^{er} Mars «	990.000	«	34.650 —	9.500	44.150 —	Remboursement en 15 ans de 1865 à 1879.
		1 ^{er} Septem «	980.500	«	34.317 10	9.500	43.817 10	
EMPRUNT DU CHEMIN DE FER 1866	2.500.000	1 ^{er} Avril «	4.407.900	«	454.277 —	455.800	310.077 —	Remboursement en 6 ans de 1869 à 1874.
		1 ^{er} Octobre «	4.252.100	«	448.824 —	464.300	310.424 —	
EMPRUNT ÉGYPTIEN 1868	11.767.000	1 ^{er} Janvier «	2.500.000	«	87.500 —	500.000	587.500 —	Remboursement en 30 ans de 1869 à 1898.
		1 ^{er} Juillet «	2.000.000	«	70.000 —	«	70.000 —	
OBLIGATIONS MEDJIDIEH (Caisse des Veuves et Orphelins),	441.108	15 Janvier «	11.767.000	«	444.845 —	65.000	476.845 —	Remboursement en 10 ans de 1873 à 1872.
		15 Juillet «	11.702.000	«	409.570 —	67.000	476.570 —	
	21.786.008				1.500.897 10	1.048.726	2.549.623 10	

DAIRA VICE ROYALE

DÉSIGNATION DES Emprunts	MONTANT du principal restant dû au 1 ^{er} Janvier 1870 en Liv. Stg.	SITUATION aux époques du payement des Coupons et des Titres amortis.		INTÉRÊTS		AMORTIS- SEMENT	TOTAL des INTÉRÊTS et de l'AMORTISSE- MENT à servir pendant l'exerci- ce 1870—1871.	OBSERVATIONS.
		DATES	SOMMES.	TAUX	MONTANT			
EMPRUNT DAÏRA 1866	2.876.840	8 Janvier 1870	2.876.840	7 %	400.689 08	83.500	484.189 08	Remboursement en 15 ans de 1866 à 1881
		7 Juillet «	2.793.340	«	97.766 48	86.400	484.166 48	
EMPRUNT HALIM PACHA 1864	226.200	1 ^{er} Avril «	226.200	8 %	9.048 —	48.400	27.448	Remboursement en 15 ans de 1864 à 1878
		1 ^{er} Octobre «	208.100	«	8.324 —	«	8.324 —	
EMPR: MUSTAPHA PACHA 1867	1.847.200	23 Mai «	1.847.200	9 %	83.454 —	«	83.454 —	Emprunt garanti par le Gov ^t Eg Remboursement en 14 ans de 1867 à 1881
		23 Novem. »	1.847.200	«	83,454 —	91.700	474.851 —	
	4.950.240				382.430 06	279.700	661.830 06	

RECAPITULATION

	MONTANT DU PRINCIPAL restant dû au 1 ^{er} Janvier 1870, en Liv. Sterling	SERVICE A FAIRE PENDANT L'EXERCICE 1870—1871.			OBSERVATIONS
		INTÉRÊTS en Livres Stg.	AMORTISSEMENT en Livres Sterling	TOTAL en Livres Sterling	
GOVERNEMENT	21,786,008	4,500,897,10	1,048,726	2,549,623,10	Les emprunts Halim Pacha et Mustapha Pacha sont à la charge de la Daïra Vice-royale par suite du rachat des propriétés de ces deux Princes par S. A. le Vice-roi d'Égypte.
DAÏRA VICE-ROYALE	4,950,240	382,430,06	279,700	661,830,06	
	26,736,248	4,883,027,16	1,328,426	3,211,453,16	

FINANCES.

Nous publions aujourd'hui le tableau récapitulatif des éléments qui constituent la dette consolidée de l'Égypte.

Comme ensemble, il ressort, de ce travail, que la dette fixe, à la charge du pays, se chiffre par :

Livres Sterling, 26,736,248 ou Francs 675,769,362, répartis comme suit, entre le Gouvernement Égyptien, pour :

Liv. Ster. 21,786,008 ou F^{cs} 550,650,066, et la Daïra Vicq royale, pour :

Liv. Ster. 4,950,240 ou frs. 125,119,296.

Toutefois, par suite de la garantie donnée par le gouvernement, lors de l'émission de l'emprunt de 1867, destiné à couvrir le prix d'achat des propriétés de S. A. Mustapha-Pacha, la somme, relative à cette opération, s'applique plutôt à la part du gouvernement qu'à celle de la Daïra.

Et il en est d'autant plus ainsi que, comme nous aurons l'occasion de l'expliquer ultérieurement, la Daïra s'est déchargée d'une partie notable des acquisitions, qui avaient motivé l'emprunt, par ses cessions au gouvernement.

Nous croyons donc que la répartition ci-dessus serait plus exacte en l'établissant comme suit :

Pour le gouvernement ;

Liv. Ster. 23,633,208, ou F^{cs} 597,338,784.

Pour la Daïra ;

Liv. Ster. 3,103,040 ou F^{cs} 78,430,578

Ces chiffres étant posés, ils n'indiqueraient rien si nous ne tentions de les rapprocher du chiffre de la population.

Or, nous croyons ne pouvoir être taxés du reproche d'avoir pris un minimum, en fixant la population des contrées soumises aux charges de l'impôt, à 5 millions de sujets.

Dans ces conditions la part de la dette consolidée afférente à chaque individu est de F^{cs} 133.

Nous aurions voulu mettre, aujourd'hui même, en regard de ce chiffre, un tableau comparatif de la part incombant, à chaque sujet personnellement, dans la dette des divers États Européens.

Seulement il serait nécessaire, pour arriver, à une comparaison exacte, de joindre aux 675 millions de la dette consolidée de l'Égypte, le montant de sa dette flottante.

Nous aurions pu le faire, croyons-nous, avec une approximation très rapprochée de la vérité, à l'aide des éléments que nous avons notés avec soin et que nous avons scrupuleusement coordonnés. Néanmoins nous avons fait cette réflexion que le gouvernement Égyptien tenu désormais, en vertu du dernier firman, à soumettre sa situation financière à la Sublime Porte, ne pouvait manquer de fournir, *ipso facto*, sur ce sujet, des données tout à fait certaines, dans un très bref délai, et nous avons préféré attendre ses communications.

Nous devons toutefois prévenir nos lecteurs que si ces communications se faisaient trop attendre, nos mesures sont prises pour leur donner prochainement l'état de la dette flottante et les tableaux comparatifs que nous leur promettons aujourd'hui.

FAITS DIVERS

L'un de ces derniers jours, au Caire, s'est produit un événement sur lequel nous appelons l'attention du Gouvernement et des Consuls.

Dans la maison de l'ancien cercle, en plein Esbékieh, il existe paraît-il une maison de jeu avec roulette. Or, pendant que les joueurs étaient autour du tapis, la salle fut envahie par cinq ou six messieurs en habit noir, cravate

blanche, ayant l'aspect de parfaits gentlemen ; ces messieurs, tirant immédiatement de leurs vêtements pistolets et poignards, se sont rués sur un sac d'or qu'ils ont enlevé et qui, entre pa-anthèse, s'est déchiré dans l'escalier entre les mains des hardis voleurs pendant leur fuite, ce qui a permis plus tard de recouvrer presque toute la somme enlevée.

Les consommateurs d'un café voisi, qui s'étaient précipités au bas de l'escalier au premier cri d'alarme, ont reculé devant les poignards levés sur eux par les fuyards. Trois cependant de ces derniers ont été atteints et arrêtés.

Voilà un fait qui paraîtrait bien audacieux partout ailleurs qu'en Égypte. Il se renouvelle fréquemment ici et ce sont toujours les mêmes individus qui s'en rendent coupables. Pourquoi ?

Un spectacle nouveau pour les Égyptiens a été offert à la population du Caire le 13 décembre.

M^r Godard, le célèbre aéronaute parisien, avec son ballon *le Sphinx*, s'est élevé dans le jardin de l'Esbékieh vers quatre heures de l'après-midi aux applaudissements de la population et au grand ébahissement des arabes. Après s'être élevé à une grande hauteur, il est allé descendre au village de Ghiseh.

M^r Godard était accompagné dans son voyage aérien de M^r Poilay. Le capitaine Dartois n'est pas monté dans la nacelle. Après avoir observé la direction prise par le ballon il s'est dirigé en toute hâte vers le lieu où la descente paraissait devoir s'effectuer.

On annonce que M^r Godard doit incessamment commencer une série d'ascensions en ballon captif.

Ce genre de voyage si goûté des Parisiens lors de l'exposition de 1867, aura, nous l'espérons, le même succès en Égypte.

La commission internationale réunie pour étudier la question de réforme judiciaire continue ses travaux au Caire avec le même silence. Rien ne transpire de ses discussions ni de ses décisions.

Quand jugera-t-on à propos de tenir le public au courant de ses affaires dont on s'occupe sans lui ?

Le consultera-t-on quand tout sera fini ?

Il ne tient pas au solument à ce qu'on fasse son bonheur sans qu'il soit appelé à dire son mot.

On annonce les changements suivants dans l'Administration Égyptienne.

Said-Bey, directeur de la Douane serait nommé Wékil du ministère des finances.

Chérif-Pacha passerait à la direction de la Douane.

Omer-Pacha, ex-wékil des finances serait nommé Gouverneur du Caire en remplacement d'Achmet Pacha Dramaly qui ne paraît pas avoir reçu d'autre destination.

Le Préfet de police du Caire serait, dit-on, remplacé.

AVIS

La Société ADRIATICO ORIENTALE a l'honneur de faire connaître au Public que, par suite de nouveaux accords avec le Gouvernement Italien, ses navires feront désormais escale au port d'ANCONE et que l'agence d'Alexandrie ainsi que les sous-agences du Caire et de Suez prendront les passagers et les marchandises à destination d'ANCONE, aussi bien que pour BRINDISI et VENISE.

Prix des Places pour les Passagers.

	4 ^{re} clas.	2 ^e clas.	Pont.
d'Alexandrie à Brindisi	Fr. 275	200	90
» à Ancone.	« 300	210	95
» à Venise	« 320	220	400
De Brindisi à Ancone	« 50	35	20
« à Venise	« 70	50	30
D'Ancone à Venise	« 20	15	40

Alexandrie, 15 novembre 1869.

L'Agent d'Alexandrie,
HENRY SIEVEKING.

ANNONCES.

CORBET.

55, rue Paradis 55,

MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fantastique, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL

DE

POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCALINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre) — se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

F^{cs} C^{cs}

PRIX de la CAISSE de 30 B^{ts} 24 — } effectifs
« « Bouteille — 75 }

PASTILLES DIGESTIVES

F^{cs} C^{cs}

La boîte à divers arômes . . . 2 —

SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau

Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pougues sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r PERAGALLO Sabin) seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX
DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE
ET AUTRES ARTICLES

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison Abro.